

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 10 avril 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Présents : 27 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 62/2018</b>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL.</p> <p><b>Absents :</b> Bruno PENASA, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Alain GOYARD.</p> <p>Madame Paulette LENORMAND est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Tableau des emplois non permanents de la collectivité**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le surcroît de travail des services techniques en période estivale,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public pendant les congés annuels des agents titulaires,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service « piscine de la Semine »

Considérant la création de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, en charge notamment de la gestion de la base nautique aqualoisirs de Seyssel,

Considérant qu'après une année de fusion des Communautés de Communes du Val des Ussets, de la Semine et du Pays de Seyssel, le tableau des emplois non permanents de la Communauté de Communes Ussets et Rhône a lieu d'être actualisé afin de répondre aux besoins réels de la collectivité,

Il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois non permanents de la collectivité (emplois saisonniers).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**FIXE** le tableau des emplois non permanents de la collectivité, comme indiqué en annexe, à compter du 15 avril 2018

**HABILITE** le Président à recruter les agents saisonniers non titulaires pour pourvoir ces emplois non permanents (*contrats d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois*).

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° CC 11-2017 du 13.02.2017.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*